

11. Aider les jeunes dans leur réinsertion socioprofessionnelle au travers d'une mobilisation via le sport et les nouvelles technologies

1. Contexte et description

De nombreux jeunes (20% selon une enquête de l'IWEPS) rentrent dans la catégorie des Neets (ils ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en stage). Il y a donc lieu de les aider à se remobiliser, se dynamiser afin d'aborder le marché de l'emploi de manière plus offensive.

Il s'agit de les remotiver, de leur donner à nouveau confiance en eux en organisant une formation portant sur la remise en forme physique par le sport et une mise en forme professionnelle par les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

2. Publics cibles

Les jeunes entre 16 et 30 ans qui disposent de connaissances de base en Word et Internet, les demandeurs d'emploi bénéficiaires ou non du Revenu d'Intégration Social (selon les communes).

3. Parties prenantes

- La Maison de l'Emploi qui affecte un formateur pour l'aide à la rédaction de CV et la recherche d'annonces d'emploi correspondant au profil des jeunes ;
- L'ADEPS ou le service des sports de la ville qui mettent les infrastructures à disposition et qui affecte un animateur sportif pour assurer l'encadrement des jeunes ;
- Le Plan de Cohésion sociale ;
- L'Agence locale pour l'Emploi ;
- Le CPAS qui met à disposition une assistante sociale qui veille à l'accompagnement des jeunes ;
- Des opérateurs de formation ;

- Un animateur du SPJ-Province pour un atelier d'expression à travers l'impro.

4. Mise en œuvre

- Organiser deux séances d'informations préalables afin d'expliquer aux jeunes le contenu du projet ;
- Sélectionner les jeunes afin de constituer un groupe de maximum 10 ou 15 personnes;
- Assurer les activités sportives : tir à l'arc, self-défense, golf, VTT, escalade, voile, course à pied, sports d'équipe, au sein des locaux de l'Adeps ou du service des sports, et de l'espace public numérique. Prévoir celles-ci sur une période de 2 ou 4 semaines de formation, organisées par demi-journée : le matin étant consacré au sport et/ou à l'expression (30h au total) et l'après-midi aux nouvelles technologies et/ou à des ateliers « emploi » et des mises en situation (30h au total) ;
- Effectuer un bilan d'impact de l'action dans les trois mois afin de mesurer l'efficacité du processus (nombre de jeunes en emploi, nombre de jeunes en formation...)

5. Conditions de réussite

- Prévoir des ressources humaines suffisantes pour l'encadrement des jeunes ;
- Assurer une diversité des activités sportives, lesquelles vont faciliter la cohésion du groupe et permettre de faciliter le travail en ateliers pour la théorie.



6. Pratique exemplative

Le **PCS d'Antoing** organise une fois par an une formation de 10 jours Sport et Tic à destination de 10 jeunes qui a permis à plusieurs jeunes soit de trouver un emploi par le biais d'un coaching individuel complémentaire, soit d'entrer dans un processus de formation.

Le **PCS de Leuze-en-Hainaut** organise une fois par an une formation « Booster » de 10 jours complets pour 15 jeunes de 18 à 30 ans.

Contact 1 :

Commune/association : PCS de la commune d'Antoing

Nom : Sibylle DEKEYSER

Téléphone : 069/33.29.14

Mail : sibylle.dekeyser@antoing.net

Contact 2 :

Commune/association : PCS de Leuze-en-Hainaut

Nom : Stéphanie LAURENT

Téléphone : 0488/570917

Mail : s.laurent@leuze-en-hainaut.be

